

TRANSPORT SCOLAIRE 2024 - 2025

Fiche d'Inscription

Pour l'organisation du ramassage scolaire, merci de remettre aux Directrices des écoles cette fiche d'inscription complétée ainsi que le **règlement signé (1 ex par enfant)** pour le

vendredi 28 juin 2024

Famille :

Adresse :

Tél Domicile :

Tél Portable prioritaire :

Tél Portable autre :

Adresse mail :

@

Prénom des enfants

Date de Naissance

Ecole fréquentée

Classe 2024/2025

TARIFS 2024 / 2025

100 € par enfant pour une année scolaire

90 € pour le deuxième enfant

Gratuit pour le 3ème enfant

Les points d'arrêt définitifs sous réserve des demandes et des contraintes de desserte des écoles, et du temps total de transport.

Arrêt du matin souhaité :

Arrêt du soir souhaité :

(Sans cette fiche et le règlement signé, votre ou vos enfants ne pourront pas prendre le bus)

Pour tous renseignements :

- VISSEICHE Bruno GATEL (Président du SIRS) - 06 16 03 49 53
- MARCILLE ROBERT Laurent DIVAY (Vice Président du SIRS) - 06 32 29 49 41

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire est un traitement de données personnelles, dont le président est responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion du transport scolaire et extrascolaire (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Il s'agit d'un contrat.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental.

Ces données seront conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Marcillé-Robert - 22 le Boulevard - 35240. Mail: sirs.visseiche.marcille-robot@outlook.fr

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante: Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 1 Av de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire

MARCILLE ROBERT - VISSEICHE

TRANSPORT SCOLAIRE 2024 - 2025

Chers Parents,

Mise en place d'un règlement pour le bien-être et la sécurité de vos enfants, du chauffeur et de l'accompagnateur. Nous vous invitons à le lire et à le faire lire attentivement par votre enfant avant de le retourner signé à la Directrice des écoles ou en mairie (en même temps que la fiche d'inscription).

REGLEMENT

Attribution d'une carte de transport :

A la rentrée, chaque enfant disposera d'une carte de transport, qui lui sera remise avant la fin de la 1^{ère} semaine de l'année scolaire. Chaque enfant devra l'avoir en sa possession lors du transport. En cas d'incident relevé par l'accompagnateur, la carte lui sera retirée et déposée au siège du syndicat, à la mairie de Marcillé-Robert. Les parents disposeront d'une semaine pour récupérer cette carte. Une sanction pourra être prise suivant la nature des incidents relevés : Renvoi temporaire d'une semaine ou au moins d'un mois suivant la nature des faits constatés. Si ces faits sont récurrents, le renvoi définitif pourra être décidé par les membres du comité syndical.

Les enfants devront respecter les consignes suivantes :

- 1- **Pendant tout le trajet être assis correctement à sa place**, ne la quitter qu'au moment de la descente. **Obligation de mettre la ceinture de sécurité.**
- 2- **Interdiction de se déplacer** dans le car lorsque celui-ci roule.
- 3- **Respecter les consignes** du chauffeur et de l'accompagnateur.
- 4- **Faire preuve de respect et de politesse** envers les autres enfants, le conducteur et l'accompagnateur.
- 5- **Pour sortir du car, attendre l'arrêt complet du car.**
- 6- Attendre le départ et l'éloignement du car pour traverser la route.
- 7- Faire attention aux dangers de la circulation.

Mr GATEL Bruno
Président

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le faire respecter en tous points par mon enfant.

Numéro de téléphone en cas de besoin : / / / / .

L'enfant :

Nom :

Prénom :

Date et signature de l'enfant :

Parent(s) responsable(s) de l'enfant mineur :

Nom :

Prénom :

Date et signature du ou des parents :